

ASSEMBLÉE NATIONALE21 juin 2006

MODERNISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (n° 3134)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 8

présenté par
M. Bénisti, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 3

Dans la première phrase de l'alinéa 7 de cet article, après le mot :

« agents »,

insérer le mot :

« publics ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.